

Ajournement

Celle-ci est désuète, compte tenu de l'évolution de la situation mondiale et des déclarations faites par les autorités aux États-Unis et dans d'autres pays. Suite à la fin de la guerre froide et du Pacte de Varsovie, et suite au démantèlement de l'Union soviétique elle-même, la menace posée par les sous-marins soviétiques en Amérique du Nord n'existe plus. S'il existe une menace pour les nations occidentales, celle-ci est d'un tout autre ordre et c'est pourquoi le Congrès américain a bloqué une proposition semblable faite par la marine américaine, qui a plutôt entrepris de moderniser ses hélicoptères Labrador parce que ceux-ci, qui ont deux rotors, sont beaucoup plus sûrs pour les missions de recherche et de sauvetage que les hélicoptères EH-101 dont le ministère de la Défense nationale propose l'acquisition au coût de 52 millions de dollars chacun.

Nous sommes d'accord que la marine et les forces aériennes du Canada ont besoin d'hélicoptères, mais le problème peut être réglé en dépensant le cinquième du coût de la proposition et en épargnant ainsi des milliards de dollars aux contribuables. Le gouvernement doit être conscient de la responsabilité qui lui incombe dans ce dossier.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tous les Canadiens savent qu'il s'est produit d'énormes changements dans tout le contexte géostratégique. Le conflit entre l'Est et l'Ouest s'est heureusement résorbé, en permanence espérons-le.

Cela étant dit, tous les députés sont sans doute conscients qu'il y a malheureusement d'importants secteurs d'instabilité un peu partout dans le monde.

La déclaration d'avril 1992 sur la politique de défense ne laisse pas d'équivoque sur la nécessité pour le Canada de ne pas s'isoler du reste du monde. Nous devons nous soucier des dangers qui menacent la grande communauté des nations avec lesquelles nous vivons, travaillons et commerçons.

Plus précisément, la déclaration d'avril affirme, et je cite:

La capacité militaire en elle-même est un élément essentiel de la politique nationale de défense, même en temps de paix. Le gouvernement a la responsabilité d'exercer une surveillance et un contrôle sur les zones terrestres, aériennes ou maritimes situées en territoire canadien, indépendamment de toute activité immédiate ou appréhendue de qui que ce soit.

Un pays ne peut sans limite abandonner à d'autres ses responsabilités en matière de défense et demeurer un pays indépendant. Si le Canada doit continuer de pouvoir surveiller et contrôler ses zones de responsabilité souveraines tout en participant à un effort de sécurité collecti-

ve, il doit avoir le matériel requis et les compétences générales voulues pour le faire.

Les futurs hélicoptères embarqués, dont on a tant parlé récemment, seront effectivement utilisés à des fins multiples. Ces hélicoptères posséderont une foule de possibilités, capacité de lutte anti-sous-marine, capacité de surveillance du trafic maritime et, bien sûr, recherche et sauvetage. Ils constitueront le principal système d'armement des nouvelles frégates de patrouille canadiennes et, à ce titre, ils sont essentiels pour que les nouvelles frégates puissent être pleinement efficaces sur le plan opérationnel.

• (2210)

Permettez-moi d'ajouter que ces hélicoptères contribueront au soutien qu'apportera le ministère de la Défense nationale aux autres ministères. Ils assureront la protection des bâtiments de pêche, s'occuperont de la lutte contre les trafiquants de drogue, exerceront une surveillance en matière d'environnement et protégeront nos ressources naturelles.

On a longuement étudié diverses options sur la façon de dépenser les fonds pour l'achat des nouveaux hélicoptères embarqués, y compris pour la modernisation de la flotte existante de Labrador CH-113. Le député veut-il vraiment que les courageux hommes et femmes des Forces canadiennes pilotent des hélicoptères vieux de 70 ans parce que ces navires doivent être utilisés jusqu'en l'an 2035?

[Français]

LES COLLÈGES FRANCOPHONES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 4 mai dernier, je posais une question au secrétaire d'État, à savoir comment il se faisait que le dossier d'un collège français dans le nord de l'Ontario traînait autant de la patte. Déjà, depuis deux ans, on a publié le Rapport Bourbeau, lequel recommandait sans équivoque la construction d'un collège français dans le nord de l'Ontario. La progression du dossier a été très lente. Les gens étaient et sont toujours fatigués de se faire répéter que c'est pour bientôt.

Tout d'abord, je voudrais sensibiliser mes collègues de la Chambre au besoin essentiel qu'est ce collège.

Actuellement, il est pénible de constater l'expatriation ou l'exil des jeunes vers le sud ontarien. L'attrait de la grande ville et la possibilité de parfaire son éducation dans sa langue maternelle sont les causes primaires de ce mouvement inopportun. Il ne fait aucun doute que le nord ontarien perd un peu de son avenir chaque fois qu'un étudiant ou une étudiante arrête son choix de rester dans la grande ville. La solution idéale est évidemment la fondation d'un collège français chez nous, et ceci, dans les plus brefs délais.